



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**QUINZIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE**  
**PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/15)**

(Nairobi, Kenya, 26 – 30 septembre 2005)

---

**Point 2 de l'ordre du jour : Suite donnée par la Commission de navigation aérienne et le Conseil de l'OACI au rapport de la 14ème réunion d'APIRG**

(Note présentée par le Secrétariat)

**Sommaire**

La présente note de travail traite de la suite donnée par le Conseil de l'OACI et la Commission de navigation aérienne au rapport de la 14ème réunion du groupe régional AFI de planification et de mise en oeuvre (APIRG).

La suite à donner par l'APIRG est suggérée au paragraphe 5.

**1. Introduction**

1.1 Après chaque réunion du Groupe APIRG, le rapport de la réunion est examiné par la Commission de navigation aérienne de l'OACI et par la suite, par le Conseil. Lors de cet examen, la Commission prend acte du rapport, fait des observations y relatives et donne des orientations à l'APIRG, selon le cas. Qui plus est, la Commission de navigation aérienne et le Conseil prennent des mesures concrètes à propos de certaines conclusions du rapport étant donné que le suivi d'un certain nombre de conclusions peut nécessiter l'approbation soit de la Commission, soit du Conseil.

1.2 Pour ce qui est des conclusions et décisions d'APIRG, les actions du Secrétariat de l'OACI sont alors dictées par le résultat de l'examen de la Commission de navigation aérienne et du Conseil de l'OACI visés ci-dessus.

1.3 La présente note informe l'APIRG de la suite donnée par la Commission de navigation aérienne et le Conseil de l'OACI au rapport de la 14ème réunion d'APIRG, tenue à Yaoundé (Cameroun) du 23 au 27 juin 2003.

**2. Suite donnée par la Commission de navigation aérienne au rapport de la 14ème réunion d'APIRG**

2.1 La Commission s'est penchée sur ce rapport le 20 novembre 2003.

2.2 La Commission a noté le rapport de la 14ème réunion d'APIRG et a pris des mesures concrètes à propos de certaines conclusions y relatives tel qu'il ressort de l'Appendice de la présente note de travail. Voici les points saillants de l'examen de la Commission:

a) La Commission a noté que l'APIRG, avec le concours de ses organes auxiliaires, avait examiné les questions de navigation aérienne de la région AFI afin d'améliorer la planification des installations et services de navigation aérienne et les procédures dans la région, et de promouvoir leur mise en oeuvre et l'élimination des carences;

b) La Commission a noté que, jusqu'ici, seuls deux États ont reçu des indications claires de compagnies aériennes sur leur intention d'exploiter de nouveaux avions de plus grandes dimensions (NLA), notamment l'Airbus A380, dans la Région AFI. Elle a reconnu qu'il faut effectuer des études pour évaluer la capacité des aéroports actuels d'accueillir des NLA (Conclusion 14/5). La Commission a rappelé qu'une circulaire OACI est en cours d'élaboration afin d'aider les États à s'occuper des divers aspects de l'exploitation des NLA aux aéroports existants.

c) La Commission a noté avec préoccupation l'existence de graves problèmes de communication dans certaines régions d'information de vol (FIR) de la Région AFI et approuvé la Conclusion 14/11 sur la tenue d'une réunion de coordination ATS/COM entre les États concernés. En ce qui a trait à l'intégration des réseaux de microterminaux (VSAT) sous-régionaux, la Commission a noté la Conclusion 14/12.

d) La Commission a reconnu les efforts que font les États pour améliorer la couverture VHF (très hautes fréquences) dans la Région AFI au moyen de stations déportées, conformément à la Recommandation 5/12 de la réunion AFI/7, ainsi que la coordination à assurer avec les bureaux régionaux de l'OACI.

e) La Commission a noté que l'APIRG avait identifié des services et des installations qui n'ont pas encore été mis en oeuvre. Elle a demandé au Conseil d'insister de nouveau sur la nécessité pour les États de prendre d'urgence des mesures en vue de la mise en oeuvre de routes ATS (services de la circulation aérienne) et RNAV (navigation de surface). Elle a approuvé la Conclusion 14/19 de l'APIRG, qui invite les États à mettre en oeuvre les routes ATS pour le 10 juin 2004 au plus tard.

f) La Commission a constaté avec préoccupation que l'une des carences les plus graves de la région dans le domaine de la navigation aérienne est l'insuffisance du service de contrôle régional. Elle a approuvé la Conclusion 14/20, qui prie instamment les États qui ne l'ont pas encore fait de mettre en oeuvre pour le 10 juin 2004 au plus tard un service de contrôle de la circulation aérienne (ATC) couvrant l'ensemble des routes ATS.

g) Au sujet de la mise en oeuvre du minimum de séparation verticale réduit (RVSM), la Commission a noté la Conclusion 14/21, qui porte sur l'élaboration d'une stratégie/d'un plan d'action global à communiquer aux États et aux organisations internationales pour observations, ainsi que sur la prise d'une décision en septembre 2004 quant à l'exécution ou non de ce projet. La Commission a souligné que la fourniture d'un service ATC et les homologations de navigabilité appropriées sont des conditions préalables à la mise en oeuvre du RVSM dans la Région AFI. Elle a aussi noté la date cible de janvier 2005 fixée pour ce projet et exprimé sa préoccupation selon laquelle la mise en oeuvre du RVSM exige un processus complexe. Elle a insisté sur le fait qu'il reste beaucoup de travail à accomplir pour s'assurer qu'un niveau de sécurité acceptable puisse être atteint et maintenu, travail qui comprend notamment de mettre en place un service de contrôle régional là où il n'y en a actuellement pas. La Commission a pris acte de la désignation d'un expert, financé par les usagers, qui travaillera en étroite coordination avec l'OACI à faciliter la mise en oeuvre du RVSM dans la Région AFI. Au sujet de la Recommandation 14/21 c), selon laquelle le RVSM devrait être mis en oeuvre dans certains espaces aériens, la Commission est convenue que la mise en oeuvre du RVSM devrait être fondée sur les courants de trafic; elle a aussi reconnu qu'une mise en oeuvre dans des régions isolées imposerait de créer plusieurs zones de transition adjacentes et pourrait nuire à la sécurité.

h) En ce qui concerne la séparation longitudinale de dix minutes, la Commission a noté avec satisfaction le fait que la réunion annuelle du Groupe de travail AFI sur l'analyse des incidents n'a pas trouvé d'incident qui soit attribuable à sa mise en œuvre. Cela dit, elle a aussi noté qu'avant d'appliquer cette séparation dans l'ensemble de la Région, il sera nécessaire de s'assurer que toutes les conditions applicables prises en compte dans l'Annexe 11 et les PANS-ATM (Doc 4444) sont remplies et que l'infrastructure CNS convient sur tous les plans (Conclusion 14/24).

i) La Commission a pris acte de la Conclusion 14/26, qui demande à l'OACI d'accélérer le processus de révision visant à réduire et à simplifier la classification actuelle des espaces aériens afin de permettre une application uniforme. Cependant, compte tenu des autres priorités plus urgentes du Programme des travaux techniques de l'Organisation, la Commission est convenue que cette tâche devrait attendre.

j) En ce qui concerne les systèmes de sécurité de la gestion du trafic aérien, la Commission a pris acte de la Conclusion 14/29 et demandé au Secrétaire général de rappeler aux États qui ne l'ont pas encore fait d'accélérer la mise en application des dispositions de l'OACI relatives à la gestion de la sécurité. Elle a noté la Conclusion 14/30, sur un concept de «ciel unique» pour la Région AFI, et constaté que ce concept n'est pas fondé sur le projet de «ciel unique européen», mais qu'il vise plutôt à créer et renforcer des agences d'exploitation régionales ou sous-régionales en vue de la gestion collective des installations et services de navigation aérienne dans la Région AFI. En ce qui a trait à l'élaboration d'une définition de «ciel unique», la Commission a reconnu qu'il faut d'abord procéder à une analyse plus approfondie afin de déterminer si le projet peut être adapté aux concepts mondiaux de gestion du trafic aérien de l'OACI. Elle a fait référence aux § 4.3.1 et 4.3.2 du rapport d'AN-Conf/11.

k) La Commission a constaté avec préoccupation que la mise en application des dispositions de l'OACI relatives à l'emport et à l'utilisation obligatoires du système anticollision embarqué (ACAS) et de transpondeurs de radar secondaire de surveillance (SSR) communiquant l'altitude-pression continue de poser problème. L'ACAS n'offre aucune protection contre une collision en vol si l'autre aéronef n'est pas équipé d'un transpondeur SSR. La Commission a approuvé la Conclusion 14/31, qui prie instamment les États qui ne l'ont pas encore fait d'accélérer la mise en application des dispositions mondiales figurant dans l'Annexe 6, 1<sup>re</sup> Partie, 6.18 et 6.19, et 2<sup>e</sup> Partie, 6.13.1.

l) La Commission a approuvé la Conclusion 14/44, qui prie instamment les États d'autoriser l'utilisation du système mondial de navigation par satellite (GNSS) pour le vol entre la navigation en route et l'approche classique (NPA). Elle a pris note de la volonté de la Commission européenne et de l'Agence spatiale européenne d'appuyer la mise en œuvre du GNSS dans la Région AFI et les activités préparatoires en vue de l'installation d'un banc d'essai du GNSS en Afrique australe. La Commission a constaté que la prochaine étape consiste pour la Région AFI à passer à un système de renforcement satellitaire (SBAS) opérationnel (Conclusion 14/46).

m) La Commission est convenue de la nécessité de rappeler aux États de la Région AFI qu'ils doivent revoir leur réglementation nationale de façon à y incorporer des dispositions relatives à l'homologation des aéronefs et à l'agrément des exploitants ainsi que des dispositions concernant les procédures de navigation en route et d'approche classique fondées sur le GNSS (Conclusion 14/49).

n) En ce qui a trait à la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS), la Commission a pris acte des préoccupations de l'APIRG selon lesquelles seules les carences relevées dans le cadre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), et non les carences constatées par les PIRG, donneront lieu à une assistance de l'IFFAS.

### **3. Suite donnée par le Conseil au rapport de la 14<sup>ème</sup> réunion d'APIRG**

3.1 A la suite de l'examen de la Commission de navigation aérienne, le Conseil a, le 3 décembre 2003, pris acte du rapport de la 14<sup>ème</sup> réunion d'APIRG sur la base du compte rendu de la

Commission et a pris des mesures concrètes relativement à certaines conclusions tel qu'il apparaît dans l'Appendice.

Voici les points saillants de l'examen du Conseil :

a) Le Conseil a noté la Conclusion 14/38 relative à la tenue de séminaires sur le recouvrement des coûts des services météorologiques et a demandé au Secrétaire général d'accorder une haute priorité et d'inviter l'OMM à organiser les séminaires nécessaires en coordination avec l'OACI.

b) Le Conseil a noté la Conclusion 14/53 relative à l'établissement d'un mécanisme pour la sécurité de la navigation aérienne dans la Région AFI et a demandé au Secrétaire général de charger les bureaux régionaux d'établir dans les meilleurs délais un mécanisme pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique.

c) Le Conseil a approuvé l'adhésion du Tchad et du Soudan à l'APIRG (Conclusion 14/63).

#### **4. Suite donnée par le Secrétariat au rapport de la 14ème réunion d'APIRG**

4.1 Le compte rendu du Secrétariat de la suite donnée au rapport de la 14ème réunion d'APIRG sera présenté dans des notes de travail distinctes, soumises à la 15ème réunion d'APIRG.

#### **5. Décision d'APIRG**

5.1 Le groupe régional APIRG est invité à prendre acte de la suite donnée par la Commission de navigation aérienne et le Conseil de l'OACI au rapport de la 14ème réunion d'APIRG, telle que décrite dans la présente note de travail et son Appendice.

— — — — —

APPENDICE A

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS DE L'APIRG CONSIDÉRÉES COMME  
APPELANT UNE SUITE DE LA PART DE LA COMMISSION DE  
NAVIGATION AÉRIENNE OU DU CONSEIL

Référence du rapport		Organe	Suite donnée ou proposée
Concl./Déc.	Page		
14/2	4	Commission	<b>Sauvetage et lutte contre l'incendie en environnement difficile</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétariat de faire une étude de faisabilité.
14/5	6	Commission	<b>Incidence des nouveaux avions de plus grandes dimensions sur les aérodromes de la Région AFI</b> A noté la conclusion et le fait que les bureaux régionaux AFI prêteront main-forte aux États pour la planification, selon les besoins.
14/10	10	Commission	<b>Utilisation du réseau Internet</b> A noté la conclusion et le fait que des lignes directrices de l'OACI à ce sujet sont en cours d'élaboration.
14/11	11	Commission	<b>Réunion de coordination ATS/COM entre les FIR Accra, Brazzaville, Dakar Oceanic, Kano, Kinshasa et Luanda</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires.
14/12	11	Commission	<b>Réunion de planification sur l'intégration des réseaux VSAT au plan sous-régional</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général, par l'intermédiaire des bureaux régionaux AFI, de coordonner et de faciliter la réunion en question ainsi que les activités de suivi nécessaires.
14/17	14	Commission	<b>Séminaires sur la réglementation et la gestion du spectre des radiofréquences</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires.

Référence du rapport		Organe	Suite donnée ou proposée
Concl./Déc.	Page		
14/19	15	Commission	<p><b>Mise en œuvre des routes ATS, y compris les routes RNAV</b></p> <p>A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de prier instamment les États qui ne l'ont pas encore fait de mettre en œuvre les routes ATS nécessaires dans les meilleurs délais.</p>
14/20	16	Commission	<p><b>Mise en œuvre de services ATC</b></p> <p>A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de prier instamment les États qui ne l'ont pas encore fait de mettre en œuvre les routes ATS nécessaires dans les meilleurs délais.</p>
14/21	16	Commission	<p><b>Mise en œuvre du RVSM dans la Région AFI</b></p> <p>A noté la conclusion, exprimé sa préoccupation à l'égard du fait que la mise en œuvre du RVSM exige un processus complexe et demandé au Secrétaire général de suivre les préparatifs et d'aider dans la mesure du possible, étant donné qu'il y aurait lieu de réaliser et de maintenir un niveau de sécurité acceptable.</p>
14/24	18	Commission	<p><b>Mise en œuvre du minimum de séparation longitudinale de 10 minutes</b></p> <p>A noté la conclusion, son rapport avec la Conclusion 14/20 et la nécessité de mettre en place, avant de procéder à la mise en œuvre, une infrastructure CNS/ATM appropriée, pour remplir toutes les conditions nécessaires à l'utilisation d'une séparation longitudinale de 10 minutes conformément aux dispositions de l'OACI.</p>
14/26	18	Commission	<p><b>Classification des espaces aériens</b></p> <p>A noté la conclusion et est convenue de ne pas poursuivre la tâche pour s'occuper de priorités plus urgentes.</p>
14/28	19	Commission	<p><b>Organisation de séminaires/ateliers régionaux en matière de recherches et de sauvetage (SAR)</b></p> <p>A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général d'organiser les séminaires/ateliers nécessaires.</p>

Référence du rapport		Organe	Suite donnée ou proposée
Concl./Déc.	Page		
14/29	20	Commission	<p><b>Systèmes de gestion de la sécurité en environnement ATM</b></p> <p>A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de prier instamment les États qui ne l'ont pas encore fait de mettre en application les dispositions de l'OACI relatives aux systèmes de gestion de la sécurité.</p>
14/30	21	Commission	<p><b>Concept de «ciel unique» dans la gestion du trafic aérien — Région AFI</b></p> <p>A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de suivre l'avancement du projet de «ciel unique» en vue d'une éventuelle application dans d'autres régions ou à l'échelle mondiale.</p>
14/31	21	Commission	<p><b>Emport et utilisation du système anticollision embarqué (ACAS) et de transpondeurs communiquant l'altitude-pression</b></p> <p>A noté la conclusion avec préoccupation et demandé au Secrétaire général de prier instamment les États qui ne l'ont pas encore fait de mettre en application les dispositions de l'OACI relatives à l'ACAS et aux transpondeurs communiquant l'altitude-pression.</p>
14/33	23	Conseil	<p><b>Composition du Groupe de l'exploitation du SADIS (SADISOPSG)</b></p> <p>A noté la conclusion ainsi que son rapport avec le mécanisme obligatoire de recouvrement des coûts du SADIS et les Conclusions 12/27 de l'APANPIRG et 43/33 du GEPNA, qui sont similaires.</p>
14/38	25	Conseil	<p><b>Séminaires sur le recouvrement des coûts des services météorologiques aéronautiques</b></p> <p>A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général d'inviter l'OMM à organiser les séminaires nécessaires, en coordination avec l'OACI.</p>
14/41	26	Conseil	<p><b>Étude des moyens de formation à la disposition du personnel de météorologie aéronautique dans la Région AFI</b></p> <p>A noté la conclusion et son rapport avec la suite donnée à la Recommandation 14/17 de la réunion AFI/7.</p>

Référence du rapport		Organe	Suite donnée ou proposée
Concl./Déc.	Page		
14/42	26	Conseil	<b>Séminaires sur la coordination ATS/MET/pilotes</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général d'organiser les séminaires nécessaires, en coordination avec l'OMM.
14/44	29	Commission	<b>Utilisation du GNSS entre la navigation en route et l'approche classique (NPA)</b> A noté l'intention de la conclusion et son rapport avec les recommandations formulées par la onzième Conférence de navigation aérienne dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour, et demandé au Secrétaire général de communiquer les éléments OACI appropriés aux États AFI afin de faciliter la mise en œuvre du GNSS.
14/46	30	Conseil	<b>Mise en œuvre d'un système de renforcement satellitaire (SBAS) opérationnel du GNSS</b> A noté la conclusion et son rapport avec la Conclusion 14/49.
14/48	31	Conseil	<b>Aide à l'élaboration de procédures GNSS</b> A noté la conclusion et son rapport avec la Conclusion 14/44.
14/49	31	Conseil	<b>Législation relative au GNSS</b> A noté la conclusion et son rapport avec la Conclusion 14/44.
14/52	33	Conseil	<b>Programme universel OACI d'audits de la sûreté</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de prier instamment les États de désigner des candidats valables pour la formation et la certification.
14/53	34	Conseil	<b>Établissement d'un mécanisme pour la sécurité de la navigation aérienne dans la Région AFI</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de charger les bureaux régionaux d'établir dans les meilleurs délais un mécanisme pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique.

Référence du rapport		Organe	Suite donnée ou proposée
Concl./Déc.	Page		
14/55	36	Commission	<b>Création d'une Équipe de travail sur la gestion de la sécurité et de la qualité</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de faire une étude de faisabilité.
14/56	37	Conseil	<b>Création d'entités autonomes</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de la porter à l'attention des États.
14/59	40	Commission	<b>Nécessité d'un appui soutenu à la coordination interrégionale</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de faciliter l'harmonisation.
14/61	41	Commission	<b>Mécanisme d'élaboration d'un programme commun de sécurité et de maintien de la navigabilité (COSCAP)</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général de solliciter la participation d'États.
14/62	42	Conseil	<b>Mandat révisé d'APIRG</b> A approuvé le mandat de l'APIRG.
14/63	43	Conseil	<b>Adhésion au Groupe APIRG</b> A approuvé l'adhésion du Tchad et du Soudan.
14/65	44	Conseil	<b>Facilitation du travail d'APIRG</b> A noté la conclusion et demandé au Secrétaire général d'étudier la possibilité d'aider les États dans le cadre de l'IFFAS.